

# Expérience Professionnelle de Terrain (EPT)

## PROGRAMMES BScM/BScE

Par souci de lisibilité, l'emploi du masculin comprend les femmes et les hommes dans l'ensemble de ce document

### Objectifs

Par le biais de **3 crédits** associés à une « expérience professionnelle de terrain », la Faculté des HEC cherche à former des diplômés ayant un sens des responsabilités et une certaine humilité face aux enjeux du monde économique.

### Éligibilité

1. L'étudiant doit être régulièrement inscrits auprès de la Faculté en vue de l'obtention d'un Bachelor ;
2. L'EPT doit être d'une durée d'au moins 160 heures auprès du même employeur (temps plein ou à temps partiel).
3. L'étudiant doit être couvert par une assurance maladie et accident et avoir souscrit à une assurance garantissant sa propre responsabilité civile;
4. L'EPT doit être entièrement effectué après la première inscription au BSc HEC et avant la soumission du dossier de demande de validation. Les crédits sont acquis pendant le Module 3. L'EPT doit donc être réalisé pendant les modules 1 et 2 de Bachelor. Elle peut être effectuée durant les périodes de vacances.
5. Elle doit être effectuée auprès d'un employeur suisse remplissant un des quatre critères suivants :
  - a. entreprise privée figurant dans le registre du commerce
  - b. fonction publique (fédérale, cantonale ou communale), excepté l'UNIL
  - c. entreprise agricole déclarée
  - d. ONG reconnue
6. **Exclusions**
  - a. Le Service militaire, le service civil, les étudiants inscrits en année préparatoire MSc ou au programme d'études pour attestation de 40 ou 60 crédits sont exclus.
  - b. Il ne doit exister aucun lien familial ou d'union, direct, entre l'étudiant et les personnes sous la responsabilité desquelles il effectue le travail.

### Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers, avec permis B ou L valable, devront respecter certaines restrictions liées à leur permis de séjour. Le temps de travail autorisé est limité à 15 heures par semaine pendant les périodes de cours et à 3 mois maximum à plein temps durant les vacances universitaires.

### Demande de validation des 3 crédits

Aucune demande de validation des 3 crédits d'un EPT n'est recevable avant l'accomplissement de la période minimale de 160 heures.

Le dossier de validation doit contenir les documents suivants :

1. copie du contrat de travail ;
2. copie du certificat de travail (selon indications données sur feuille séparée) ;
3. extrait du registre du commerce (pour employeurs du secteur privé non-agricole) ;
4. rapport de travail élaboré et signé par l'étudiant ;

Le rapport sur l'EPT est rédigé en français ou en anglais. Il comporte entre 3 et 6 pages. Il couvre les trois éléments suivants :

1. description de la nature du travail et des responsabilités inhérentes ;
2. description des expériences faites et des compétences acquises ;
3. mise en relation des expériences faites et des compétences acquises avec les enseignements suivis dans le cursus BSc (possibilité de focaliser sur un ou certains cours en particulier) ;
4. évaluation critique de l'EPT.
5. La demande de validation doit être envoyée par courriel à [hecBachelor@unil.ch](mailto:hecBachelor@unil.ch) durant le mois de novembre de l'année académique correspondant à la première tentative aux examens du Module 3 de BSc.

### **Validation**

Les décisions de validation sont prises par le Vice-doyen à l'enseignement de la Faculté.

Les décisions de validation sont communiquées aux étudiants avant le début du semestre de printemps qui suit le dépôt du rapport. Un délai d'un mois sera accordé en cas d'échec et en vue d'une seconde tentative.

### **Responsabilité de l'Unil**

La faculté et l'université sont dégagées de toute responsabilité éventuelle liée à l'EPT.

### **Entrée en vigueur**

Les présentes dispositions sont applicables dès la rentrée académique 2022-2023.